

# R

## Reprise des salaires, freinage des prestations sociales



Le revenu disponible global des ménages a progressé en 2005 à un rythme rapide estimé à 5,1% à prix constants, soit 7,4% en valeur. Il croît au rythme moyen observé sur la période 1993-2004 qui était marquée par les mesures de rattrapage salarial et social. Le pouvoir d'achat moyen par habitant a d'autant plus augmenté que la population s'est accrue moins rapidement.

Le supplément de pouvoir d'achat global n'a pas empêché un tassement de la consommation des ménages (+3,9% en 2005, +4,2% en moyenne décennale). L'arbitrage entre consommation et épargne s'est en effet opéré en faveur d'une épargne toujours dynamique orientée vers le logement. Cette tendance se démarque de celle observée au niveau national où le revenu disponible des ménages a ralenti (+3,1% après 4,1%), les incitant à abaisser leur taux d'épargne afin de maintenir une consommation dynamique.

A La Réunion, la progression du revenu des ménages est surtout alimentée par les salaires. La masse salariale distribuée par le secteur marchand a accéléré sa croissance, progressant de 12% après +7% en 2004. Elle renoue ainsi avec les rythmes de hausse enregistrés avant le freinage opéré en 2001. Cette reprise est le fruit à la fois d'une hausse de l'emploi marchand (+3,3%) et de hausses salariales. Les salaires du secteur privé ont à nouveau bénéficié en 2005 d'une forte revalorisation du SMIC (+5,5% en juillet) dans le cadre de la loi Fillon définissant la convergence des différentes garanties mensuelles nées de la réduction du temps de travail. Les salaires versés dans le BTP ont été encore plus dynamiques que dans les autres branches. La masse salariale du BTP a connu une expansion exceptionnelle. Elle a progressé de plus de 20% sous l'effet

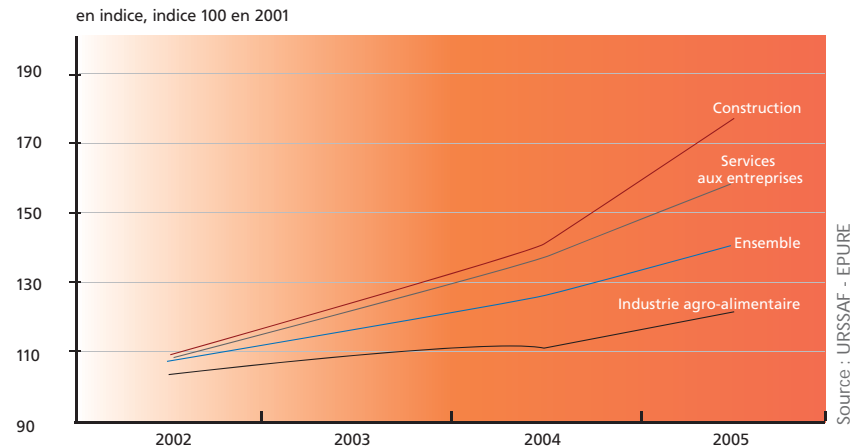
conjugué des hausses d'effectifs (+12%) et des salaires (primes notamment). La masse salariale versée dans les services aux entreprises a également rebondi (+15%) tandis que celle des industries agro-alimentaires a marqué le pas.

Dans le secteur public, la hausse de la masse salariale distribuée a été moins rapide que dans le secteur marchand. Les dépenses de l'Etat en rémunération de personnel ont augmenté de 5,2% sous l'effet mécanique de l'avancement en carrière des personnels et de la revalorisation du point indiciaire de +0,9%.

### Moins d'allocations ASSEDIC, plus de minima sociaux

Le montant des allocations chômage versées par l'ASSEDIC a poursuivi son repli. Il a reculé de 5,1% (après 5,2% en 2004) pour atteindre 357 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du nombre de bénéficiaires du régime d'assurance chômage. Ainsi, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) a baissé de 8%, soit 4 450 bénéficiaires de moins entre fin décembre 2004 et fin décembre 2005. La convention en vigueur depuis janvier 2004 contribue pour l'essentiel à ce mouvement car elle réduit la durée d'indemnisation du chômage (de 30 mois à 23 mois par exemple pour les personnes âgées de moins de 50 ans ayant la durée de cotisation la plus longue) et porte la durée de cotisation minimale de 4 à 6 mois. De ce fait les personnes sortant de contrats précaires inférieurs à 6 mois n'ont pas pu bénéficier d'indemnisation. Parallèlement, les bénéficiaires de l'allocation de solidarité versée aux personnes n'ayant plus droit à l'assurance chômage ont augmenté de 3,5% (soit +475 bénéficiaires). Au total, le

### Evolution de la masse salariale du secteur marchand



Le secteur de la construction est celui qui a le plus accru sa masse salariale en 2005. Vient ensuite le secteur des services aux entreprises. En revanche le secteur des industries agro-alimentaires est resté en deçà de l'évolution moyenne de l'ensemble des secteurs marchands.

nombre d'allocataires a donc baissé de près de 4 000.

Le montant global des prestations sociales versées par la Caisse d'allocations familiales a moins augmenté que l'année précédente. Elles ont atteint 1 236,4 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 4,8% après 7,9% en 2004. Le freinage provient des prestations liées à la précarité (RMI et RSO) et au logement. Le montant versé au titre du RMI ne s'est accru que de 4,2% après +10,9% en 2004, il atteint 372,5 millions d'euros en 2005. Sa hausse ne provient plus de l'expansion du nombre de bénéficiaires comme en 2004, mais du recul de leurs ressources complémentaires. Le RMI est en effet une allocation différentielle, il compense donc la baisse ou la perte éventuelle des indemnités chômage ou allocations de solidarité de ses bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires du RMI diminue de 1,7% pour atteindre 75 011 soit 1 265 bénéficiaires

de moins. Parallèlement, le nombre de érémisses de plus de cinquante ans devenus bénéficiaires du RSO s'accroît de 6,2% pour atteindre 6 171 (soit +360 bénéficiaires).

Par ailleurs, les prestations liées au logement (242,4 millions d'euros) progressent de 2,4% seulement, après +8,3% en 2004. A l'opposé, les prestations liées à l'isolement augmentent toujours rapidement (+16,4% après +13% en 2004) en raison de l'alignement progressif de l'Allocation de parent isolé (API) sur les niveaux servis en métropole. L'API a ainsi atteint 41,8 millions d'euros en 2005 et concerne 10 612 bénéficiaires. Par ailleurs, les prestations des branches famille-enfant, et invalidité maintiennent un rythme de hausse autour de 4%. ^

Nadine JOURDAN  
Chef de la division « comptes économiques »  
INSEE REUNION